

Département de la NIEVRE République Française Arrondissement de : NEVERS Commune : POISEUX	<p style="text-align: center;"><u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>DE LA COMMUNE DE POISEUX</u></p> <p style="text-align: center;">Séance du : 11 Octobre 2023</p>
---	---

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de Procuracy : 0
Nombre d'absents : 3
Date d'affichage : 9/10/2023
Date de convocation du conseil : 09/10/2023

L'an deux mil vingt-trois le onze du mois d'octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr FITY Jean- Louis, Maire.

Etaient présents :

M. FITY Jean-Louis
Mme COLIN Michèle
Mme BALDACINI Angélique
M. LAFARGUE Jérôme
M. GUION Wilfried
M. LONGO Thierry
M. de VILLAINES Jean

Etaient absents :

M. RABIEGA Yann, M. GALLET Laurent, M. JOUSSOT David

Secrétaire de séance : M. LONGO Thierry

DELIBERATION LIMITATION DE VITESSE A THOU (2023/13/10/DE44)

Monsieur le Maire évoque la réglementation de la limitation de vitesse à 70 Km heures du Bourg à la traversée de Thou « Départementale 977 » dans les deux sens.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents décident à l'unanimité la limitation de vitesse à 70 km heures.

Le Maire

Jean-Louis FITY